

Code de Conduite

Open Energy Platform AG

Mots de la direction

Toutes nos actions sont systématiquement guidées par les principes de qualité, de transparence et de conscience des coûts. Satisfaire pleinement notre clientèle nous tient autant à cœur que garantir un environnement motivant à notre personnel. Le respect de la législation et de la réglementation est aussi évident pour nous que la protection de l'environnement. Le présent code de conduite s'applique aux collaborateurs et organes d'OpenEP entre eux, ainsi qu'aux relations avec les partenaires commerciaux.

Zurich, juillet 2021



Jörg Wild
Président du conseil d'administration



Rudolf Summermatter
CEO

NOTRE SÉCURITÉ ET NOTRE SANTÉ SONT NOS PRIORITÉS.

- ✓ Nous protégeons et respectons la personnalité et la santé de nos collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, la sécurité au travail et la protection de la santé priment sur les objectifs économiques et temporels.
- ✓ Nous sommes tous responsables lorsqu'il s'agit de créer un environnement de travail sans danger et sans risque pour la santé en respectant scrupuleusement les réglementations en matière de santé et de sécurité au travail. Nous mettons à la disposition du personnel des équipements de protection et des infrastructures adaptés à leur activité.

NOUS RESPECTONS LA LOI ET LES DIRECTIVES INTERNES.

- ✓ Nous respectons les prescriptions légales qui s'appliquent à nos domaines d'activité.
- ✓ Nous respectons les normes externes que nous avons volontairement adoptées.
- ✓ Nous connaissons nos directives et instructions internes et les respectons systématiquement.

NOUS NOUS TRAITONS MUTUELLEMENT AVEC ESTIME ET RESPECT.

- ✓ Nous travaillons dans un esprit de partenariat à tous les échelons. Nous nous comportons avec respect, équité et humanité les uns envers les autres. Nous nous efforçons de créer un environnement de travail motivant, axé sur les performances et caractérisé par la responsabilité de chacun.
- ✓ Nous défendons l'égalité des sexes et l'égalité de traitement des personnes, indépendamment de leur origine, de leur orientation sexuelle ou de leur milieu. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de discrimination. Nous respectons la vie privée et l'intégrité personnelle de chacun

EN TANT QU'ENTREPRISE DURABLE, NOUS ASSUMONS NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ENVIRONNEMENT.

- ✓ La durabilité accompagne nos actions dans tous les domaines et dans toutes les fonctions de notre entreprise. Nous recherchons des solutions économiquement viables, écologiquement judicieuses et socialement acceptables. L'objectif est de trouver des solutions pérennes, et non de réaliser rapidement des profits.
- ✓ Nous utilisons les ressources naturelles avec parcimonie. En collaboration avec nos partenaires commerciaux, nous nous engageons à respecter des conditions de travail et de production écologiques et sociales.

NOUS SOMMES ATTACHÉS À UNE CONCURRENCE LIBRE ET LOYALE.

- ✓ Sur le marché, nous recherchons la performance tout en nous comportant de manière équitable envers notre clientèle, nos fournisseurs et nos concurrents
- ✓ Nous prenons nos décisions commerciales sur des bases objectives, sans aucune discrimination. Nous refusons les ententes illicites sur les prix, les quantités, les marchés, les zones ou la clientèle qui visent à restreindre la concurrence.

NOUS NE CORROMPONS PERSONNE ET NE NOUS LAISSONS PAS CORROMPRE.

- ✓ Nous gérons notre entreprise avec honnêteté, en veillant à la qualité de nos services. Nous refusons donc les pots-de-vin et toute autre forme de corruption.
- ✓ Nous n'accordons notamment aucun avantage indu à des partenaires commerciaux dans le but d'obtenir un mandat ou à des fonctionnaires pour l'accomplissement ou l'omission d'un acte officiel ou pour le simple entretien de relations. De même, nous n'acceptons pas de tels avantages indus pour notre propre compte. Nous ne faisons pas davantage appel à des tiers pour nous livrer à des pratiques de corruption.
- ✓ Nous pouvons accepter, à titre exceptionnel, des invitations ou de petits cadeaux de courtoisie relevant des pratiques commerciales habituelles. Nous nous en tenons cependant toujours à nos directives internes

NOUS ÉVITONS LES CONFLITS D'INTÉRÊTS OU LES DIVULGUONS AU MOMENT APPROPRIÉ.

- ✓ Notre travail est basé sur l'objectivité et non sur des intérêts personnels. Nous nous efforçons donc toujours d'éviter les conflits entre nos intérêts personnels et les intérêts d'OpenEP.
- ✓ Les situations qui donnent ou peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts sont immédiatement et spontanément divulguées en interne. Si un conflit d'intérêts ne peut être évité dans un cas particulier, nous nous abstenons de délibérer et de prendre des décisions.

NOUS ASSURONS LA PROTECTION DES DONNÉES ET TRAITONS LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES AVEC LA PLUS GRANDE PRUDENCE.

- ✓ Nous traitons toujours avec la plus grande prudence les informations et les secrets commerciaux que nous recueillons dans le cadre de nos activités et ne les utilisons que dans la mesure où cela est autorisé et justifié par l'usage commercial.
- ✓ Nous veillons à ce que les informations confidentielles et les secrets commerciaux ne soient accessibles, en interne et en externe, qu'aux personnes autorisées. Nous n'utilisons pas ces informations de manière abusive pour un bénéfice personnel ou le bénéfice non autorisé d'un tiers.
- ✓ Nous traitons les données personnelles de notre clientèle, de notre personnel et de nos partenaires commerciaux avec la plus grande confidentialité et prenons les mesures de protection appropriées. Nous respectons scrupuleusement les principes de protection des données.

APPLICABILITÉ DE CE CODE DE CONDUITE ET SANCTIONS.

- ✓ Ce code de conduite s'applique sans restriction à tous les membres du personnel et organes d'OpenEP ainsi qu'à ses participations majoritaires. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils adhèrent également aux principes de ce code.
- ✓ Il est de la responsabilité de la direction d'OpenEP de veiller à ce que tous les membres du personnel connaissent, comprennent et respectent le code de conduite.

Nous sanctionnons les violations du présent code de conduite et des directives et consignes internes. Les supérieurs hiérarchiques et les services internes responsables en sont chargés.

NOTIFICATION DES VIOLATIONS

- ✓ Les membres du personnel qui ont connaissance d'éventuels actes contraires à la loi ou à l'éthique ou de violations du présent code de conduite doivent en informer leur Président du Conseil d'administration ou le CEO. En cas de suspicion de délit économique, en particulier de fraude ou de corruption, il existe une obligation légale de signalement.
- ✓ OpenEP a également mis en place un service de signalement pour son personnel et pour les entreprises externes. Les signalements adressés à ce service seront dans tous les cas traités de manière confidentielle.
- ✓ Toute personne signalant une violation de bonne foi n'a pas à craindre de préjudice. Sont exclues les violations qui constituent une infraction pénale. Les discriminations ou représailles de toute nature à l'encontre des membres du personnel qui signalent de bonne foi une violation de ce code de conduite ou qui refusent de participer à sa violation ne seront pas tolérées.

INTERLOCUTEURS

- ✓ OpenEP tient à cultiver l'ouverture et la transparence au sein de l'entreprise. Les interlocuteurs suivants sont donc disponibles pour répondre à toute question concernant le respect ou l'interprétation de ce code de conduite :
 - CEO
 - Manager Corporate Services – Responsable de conformité
 - Partenaire externe de conformité



Open Energy Platform SA
Beckenhofstrasse 6, 8006 Zurich
Téléphone +41 44 733 62 00, www.openep.ch